

## MOBIPÔLES EN WALLONIE

### POUR UNE MEILLEURE CONVERGENCE DES OFFRES DE MOBILITE

---

**Ce jeudi, dans le cadre du Plan Wallon d'Investissement et à l'initiative du Ministre de la Mobilité Carlo DI ANTONIO, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer une subvention de 7,5 millions d'EUR à la SOFICO en vue de la réalisation de 5 mobipôles pilotes ainsi que d'une étude globale d'implantation des mobipôles en Wallonie.**

*« Les mobipôles seront des lieux, des « hubs », où convergeront différentes offres et infrastructures de mobilité, souligne le Ministre Carlo DI ANTONIO. Les usagers y bénéficieront d'une offre quantitative, qualitative et performante. Celle-ci pourra être de plusieurs formes et sera dimensionnée selon la situation et le contexte local. Ce sont les « portes d'entrée » sur un réseau qui va modifier notre mobilité. »*

### **QUELLES OFFRES ? QUELS SERVICES ?**

Parmi les services de mobilité envisagés au sein des mobipôles on retiendra notamment :

- Des transports publics (bus et train) avec de nouvelles liaisons rapides et directes vers les pôles ;
- Une offre de stationnement avec bornes de recharge électrique ;
- Des stationnements sécurisés pour vélo ;
- Un relai pour le covoiturage ;
- Des voitures partagées ;
- Une offre (locale) de taxi.

Le déploiement des mobipôles inclut la réalisation d'infrastructures cyclopiétonnes permettant aux habitants des communes concernées de les rejoindre aisément à pied ou à vélo.

Le Ministre précise que les lieux d'implantation des mobipôles seront déterminés après identification des liaisons structurantes de transport collectif et seront situés à proximité de voiries structurantes et des principaux centres de vie et d'activités. Ils devront aussi être en connexion avec les villages environnants grâce à des cheminements piétons et cyclables.

*« A échéance du Plan Wallon d'Investissements (2023), une centaine de mobipôles auront été déployés sur le territoire, précise le Ministre wallon. A terme (échéance 2030), chaque commune devrait disposer d'au moins un mobipôle. »*

Le pilotage du déploiement sera assuré par la Région. Les emplacements précis seront identifiés prochainement en concertation avec les pouvoirs locaux, les gestionnaires de voiries et les opérateurs de mobilité.

La mise en place des mobipôles s'accompagnera systématiquement de la dimension numérique et d'une intégration progressive dans la stratégie ITS (Système de Transports Intelligent). Ces lieux seront renseignés sur les plateformes d'information et d'achat de services de mobilité.

En fonction de la taille et de l'emplacement des mobipôles, d'autres services optionnels seront également à considérer afin d'encourager leur utilisation : zone d'attente conviviale, toilettes, douches, eau potable, espace de coworking avec cafétéria, point relais pour la distribution de colis, dépose repassage, réparation de vélo, plateforme de logistique urbaine, etc.

## **STRATÉGIE REGIONALE DE MOBILITE**

Les mobipôles s'inscrivent dans le cadre du déploiement de la stratégie régionale de mobilité et de la vision FAST 2030 adoptées par le Gouvernement wallon.

Pour rappel, à travers ces textes, la Wallonie entend endiguer de manière intégrée et cohérente l'ensemble des nuisances occasionnées par la mobilité, soit la pollution, les difficultés d'accessibilité, les embouteillages et les accidents.

*« Sur notre territoire, comme dans la plupart des régions industrialisées, la mobilité reste centrée sur la voiture individuelle. La part modale de celle-ci s'élève à 83 % des kilomètres parcourus, indique Carlo DI*

ANTONIO. *Pour 2030, le bureau du plan prévoit, à politique inchangée, une augmentation des voyageurs de 20%, une diminution des vitesses de circulation de 29 % en heure de pointe, un accroissement des émissions de gaz à effet de serre de 12 % et ce malgré l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et des carburants. Il est impératif de repenser notre mobilité et de miser sur le transfert modal. »*

+ d'infos : <http://diantonio.wallonie.be/files/Documents/11037-fastmobilitwallonie2030.pdf>

### **Contact presse**

Cabinet du Ministre Carlo DI ANTONIO : 0498/10.26.20

SOFICO : Elodie CHRISTOPHE | Adjointe à la communication | +32 479 86 55 21 | [elodie.christophe@sofico.org](mailto:elodie.christophe@sofico.org)